

STOP 22 MARS

STOPPER LA REGRESSION SOCIALE !

Chimie (0044) ● Caoutchouc (0045) ● Industrie pharmaceutique (0176) ● Répartition pharmaceutique (1621) ● Droguerie pharmaceutique (1555) ● Instruments à écrire (0715) ● Laboratoires d'Analyses Médicales (0959) ● Navigation de plaisance (1423) ● Officines (1996) ● Pétrole (1388) ● Plasturgie (0292) ● Négoce et prestations de services médico-techniques (1982) ●

Gouvernement, patrons, médias, politiques de droite ont décidé de s'attaquer au statut des cheminots sous couvert de faire arriver les trains à l'heure ! Pourtant ce sont bien les gouvernants et politiques qui sont responsables d'avoir laissé se dégrader lignes et matériels pour faire accepter une privatisation rampante qui, soi-disant, serait le seul remède.

Après avoir tué notre Code du travail qui est notre socle de droit, notre protection collective, ils s'attaquent au statut des cheminots qui est l'équivalent d'une Convention Collective Nationale. Nous aussi nous avons un statut : c'est la Convention Collective Nationale. Les nôtres ce sont celles de la Chimie, du Pétrole, de la Plasturgie, du Caoutchouc, de la Pharma, etc... Avec tous nos « avantages de nantis » : salaire minimum garanti, prime d'ancienneté, prime de poste...

Ce n'est pas seulement aux cheminots qu'ils veulent s'attaquer, c'est au monde du travail en général. Ils ont commencé la casse de toutes les Conventions Collectives Nationales par ordonnances. **Après, ce sera le tour des accords d'entreprises.**

Face à ces attaques, nous devons répondre par une mobilisation d'ensemble coordonnée.



PAROLES DE FILS DE CHEMINOT :

« J'ai vécu mon enfance dans un quartier populaire où habitaient des familles de cheminots. Nos copains et copines étaient des enfants de cheminots, nous allions en vacances avec le CE SNCF (comme dans de nombreuses entreprises du privé), nous ne payions pas le train, mon père faisait les quarts aussi...

Mon père avait la garantie de l'emploi. Il partait en retraite à 55 ans. Lorsqu'il est rentré à la SNCF, mon père, pour ses premières paies, gagnait trois fois moins que dans son précédent emploi. Il gagnait tellement que ma mère s'est mise à travailler, alors qu'elle avait cinq enfants, au CHR de Rouen, comme aide-soignante. Elle faisait les quarts aussi.

Quand je suis rentré à l'usine en 1982, avec un niveau d'études équivalant à celui de mon père (Bac moins deux), je gagnais plus que lui qui était en fin de carrière en ayant toujours fait les quarts.

Aujourd'hui, les cheminots peuvent encore partir à 55 ans. Mais on joue avec leur argent (moins de retraite), c'est ce qu'on appelle la décote. »

➔ **PREPARONS**
UN 22 MARS
DE LUTTE
POUR GARDER
NOS STATUTS
ET
NOS CONVENTIONS
COLLECTIVES

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS L'ACTION !